



Ducey les Chéris, le 06/04/2021

Affaire suivie par :

**SAMUEL LAUTRU**

Principal

Tél. 02 33 89 23 60

Mél. [samuel.lautru@ac-normandie.fr](mailto:samuel.lautru@ac-normandie.fr)

Collège Gabriel de Montgommery  
22 rue de Saint-Aubin  
50220 Ducey les Chéris

Aux

Responsables légaux  
Des futurs élèves de 6<sup>ème</sup>

**Objet:** inscription au collège et rentrée scolaire

Madame, Monsieur,

Votre enfant fera sa rentrée au collège **le jeudi 2 septembre 2021, à 8h25**. C'est un moment important pour lui, mais aussi pour vous et pour la communauté éducative.

Suite à la crise sanitaire inédite, les inscriptions s'effectueront à distance. Un document est joint à ce courrier :

- Le dossier d'inscription :  
**(merci de nous retourner le dossier d'inscription avant le 31/05/2021)**

Le dossier d'inscription est à compléter et à nous retourner avec les pièces demandées qui sont indiquées en jaune sur le dossier d'inscription **soit par mail [ce.0501240b@ac-caen.fr](mailto:ce.0501240b@ac-caen.fr) ou par voie postale au collège G. de Montgommery 22, rue de Saint-Aubin 50220 Ducey-les-Chéris** (vous pouvez également déposer le dossier dans la boîte aux lettres de l'établissement).

### Pour compléter le dossier d'inscription, vous avez 2 possibilités :

- Le compléter avec Adobe Acrobat Reader DC en cliquant sur « Remplir et Signer »

**FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE DEMI-PENSION**

**1--REGIMES SCOLAIRES**

Les parents peuvent inscrire leur enfant à la demi-pension. Sauf cas exceptionnel, le changement de régime ne peut intervenir qu'à la fin de chaque trimestre et sur demande écrite des parents adressée au chef d'établissement 15 jours avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant.

- Inscription à la demi-pension : L'élève prend ses repas au self.
  - Du lundi au vendredi (mercredi inclus) → DP5 (demi-pensionnaire 5 jours) 403,20 € (tarif annuel 2021)
  - **OU**
  - Lundi, mardi, jeudi et vendredi → DP4 (demi-pensionnaire 4 jours) 363,20 € (tarif annuel 2021)

Les frais de demi-pension sont établis forfaitairement pour le trimestre entier. Tout trimestre commencé est donc dû et ne peut pas entraîner de changement de régime en cours de trimestre.

- Repas au ticket : L'élève externe peut déjeuner à la cantine occasionnellement. Le ticket repas est vendu à l'unité pour une valeur de 3€31 (tarif 2021) et sera à régler à l'avance à l'intendance (le délai est nécessaire pour la préparation des repas). La présentation au self se fait avec 1 ticket repas.

**2--REMISES D'ORDRE**

Lorsqu'un élève quitte l'établissement ou est momentanément absent en cours de trimestre, il peut obtenir une remise sur les frais de demi-pension dite « REMISE D'ORDRE ». La remise d'ordre est accordée pour les motifs suivants :

- Voyages et sorties si les pique-niques ne sont pas fournis
- Stages obligatoires si les repas ne sont pas pris dans l'établissement ou dans le restaurant scolaire d'un E.P.L.E. voisin du lieu de stage
- Absence de 5 jours consécutifs pour maladie sur présentation d'un certificat médical à remettre à l'intendance dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence
- Départ de l'élève de l'établissement
- Fermeture exceptionnelle du restaurant scolaire sur décision du préfet (ex : intempéries, maladies contagieuses...)

**3--MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES (BOURSES, FONDS SOCIAUX)**

Chaque famille est informée de l'existence des aides à la rentrée scolaire. La campagne de bourse débute à la rentrée scolaire et la demande devra être faite par le biais d'internet (un courrier d'information vous sera transmis dès la rentrée 2021). Par ailleurs, la commission « fonds social » étudie les dossiers et décide d'attribuer une aide en fonction du montant alloué à l'établissement et des demandes faites par les familles au chef d'établissement sur pièces justificatives. Le dossier de fonds social est à retirer auprès de l'intendance ou de l'assistante sociale.

**4--MODALITES DE PAIEMENT**

Le règlement des frais de demi-pension est à effectuer dès réception de l'avis aux familles (qui vous sera transmis par mail), selon les modalités de paiement indiquées sur celui-ci.

En cas de difficultés pour le règlement, la famille doit le plus rapidement possible contacter le service d'intendance pour demander un échelonnement ou un dossier de fonds social.

En cas de non-paiement, l'Agent comptable du collège est habilité à saisir diverses autorités afin de l'obtenir (caissier, huissier, etc.).

**Aucune inscription ou modification de régime ne pourra être prise en compte après le 13 septembre 2021**

**INSCRIPTION AU REGIME DEMI-PENSION OU EXTERNE (A Compléter)**

DEMI-PENSIONNAIRE 5 jours (DP5) : du lundi au vendredi

DEMI-PENSIONNAIRE 4 jours (DP4) : du lundi au vendredi sauf mercredi

EXTERNE AU TICKET

... Pour information le prix du repas 2021 au ticket : 3,31 €

Je soussigné(e), M. ou Mme : ..... responsable de .....

après avoir lu, déclare l'inscrire au régime coché pour l'année scolaire 2021/2022.

Fait le : ..../2021 à .....

Signature(s) du ou des représentant(s) légal(aux) : ..... Signature de l'élève : .....

- Ou le télécharger sur le site internet du collège

### **Vous devez télécharger toutes les pièces annexes :**

- Autorisation de diffusion de photos, films....
- Fiche d'urgence d'infirmerie
- Fiche d'inscription à l'association sportive
- Fiche de régime sortie
- Courrier d'inscription au collège et rentrée scolaire
- Fiche PPMS

Pour faciliter l'enregistrement de votre mail dans la base informatique du collège, nous vous demandons de nous envoyer un courrier électronique mentionnant votre numéro de téléphone portable, le nom, le prénom et la classe de votre enfant à l'adresse [ce.0501240b@ac-caen.fr](mailto:ce.0501240b@ac-caen.fr). **Cela nous permettra de vous contacter plus facilement si nous décidons de vous réunir au moment de sa rentrée scolaire, et en fonction des conditions sanitaires bien entendu.**

L'inscription relative aux transports scolaires a changé, il faut maintenant s'inscrire à l'adresse internet suivante : <https://transport-scolaire.normandie.fr>.



# ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction**

En cas de difficultés, vous pouvez joindre le secrétariat du collège au 02 33 89 23 60, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h00 et le mercredi de 8h30 à 12h30.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre établissement, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mon plus grand intérêt éducatif.

Le Principal



S. LAURU